

Janvier 2023, n° 241

Réforme des retraites  
Mutations inter & intra  
Rentrée 2023 Mixité sociale  
**Grève le 17.01**  
Élections professionnelles  
Violences sexuelles et sexistes  
Temps partiel Congé formation

## Éditorial

## Un peu de lumière

« Il faut souffler sur quelques lueurs pour faire de la bonne lumière »  
René Char – *Les Matinaux*

Alors vraiment, personne n'avait informé notre président des risques de réchauffement climatique... C'est grave, on lui cache tout, on lui dit rien ! En revanche, il ne se prive pas d'enclencher le matraquage médiatique sur l'absolue nécessité de ruiner les perspectives d'une retraite décente pour toutes et tous. On a droit aux mensonges les plus éhontés : il faudrait travailler plus, on serait au bord du gouffre financier, il s'agirait de plus d'équité entre les un-es et les autres... Il n'est jamais avare d'arguments fallacieux lorsqu'il s'agit de détruire les mécanismes collectifs de solidarité et de protection.

De ces projets ravageurs, nous ne voulons toujours pas, Monsieur le Président. Ensemble, nous nous préparons à vous le dire, à le répéter autant que de besoin. Il faudra bien finir par nous entendre. Nous ne voulons pas de cette régression majeure qui consiste à paupériser les retraité-es pour les ramener à la situation d'avant 1945, et à considérer l'argent des retraites comme un gigantesque magot à livrer aux appétits financiers voraces.

De même, nous portons des exigences pour nos services publics, Santé ou École, même combat. Nous avons besoin de recruter des personnels qualifiés pour l'ensemble de nos métiers, qualifiés et payés. Qu'il s'agisse des AESH, qu'il faut sortir de la précarité en leur proposant un statut et pas un contrat, ou de nos salaires qu'il faut revaloriser sans condition, il y a urgence. C'est en ce moment la voie professionnelle qui est passée au rouleau compresseur du libéralisme : il faudrait moins d'école et plus d'entreprise pour nos élèves les plus fragiles ? Où est passée l'ambition d'éducation pour tous nos jeunes ? Ne sont-ils et elles que de la chair à patronat ? C'est indigne des prétendues valeurs républicaines dont ce gouvernement passe son temps à se gargariser à longueur

de médias. Il faut remettre à plat les réformes du lycée et du bac, qui apparaissent clairement maintenant pour ce qu'elles sont : une gigantesque machine à broyer et à sélection sociale, parcoursSup venant couronner le tout. Tout est à craindre également pour le collège, auquel le ministre parle (oui, ça lui arrive) de s'atteler. Il faut des postes, et pas encore de nouvelles suppressions ! Notre second degré est exsangue.

**Le 17 janvier doit être le premier temps de la mobilisation pour notre école et nos salaires et nos pensions ; il faut que chacune et chacun comprennent bien que son engagement est indispensable et crucial.**

De nos salaires, dépendent directement nos retraites, et cette journée du 17 doit enclencher aussi notre bataille contre les projets désastreux sur les retraites. Les syndicats l'ont dit et répété de manière unanime, c'est suffisamment rare pour être souligné ! L'allongement de la durée de cotisation, tout comme le recul de l'âge de départ à 64 ou 65 ans, selon que l'on serait très méchant ou seulement méchant, c'est NON ! Le SNES, avec la FSU, prendra toute sa place dans le mouvement interprofessionnel qui se construit, que les annonces aient lieu le 10 janvier, ou que ce suspens de mauvaise série B soit encore prolongé, nous sommes prêt-es !

Vous nous avez apporté toute votre confiance en nous plaçant à la première place lors des élections professionnelles de décembre, nous saurons nous en montrer dignes en engageant la bataille pour gagner. Encore merci, et à très vite, en grève et dans la rue !

Toute la section académique vous souhaite une bonne année et de belles victoires, ensemble !

Corinne Baffert

# Élections professionnelles : la FSU

Par la loi dite de Transformation de la Fonction publique, et en particulier avec la reconfiguration des instances de dialogue social, le gouvernement visait la destruction d'un syndicalisme ancré dans la réalité du quotidien.

La force de la FSU à l'issue de ces élections constitue donc une mise en échec de cette manœuvre. Dans l'académie, la FSU sort globalement en progrès dans l'ensemble des corps et sur les territoires. Progression du SNUipp en Ardèche et en Savoie (qui passe devant l'UNSA). Progression du SNASUB qui progresse en nombre de voix dans tous les scrutins où il était présent. Progression dans le second degré pour la nouvelle CAPA 2<sup>nd</sup> degré avec 9 élu-es par rapport aux estimations de la FSU nationale de 8 élu-es.

En comparaison avec les scrutins nationaux, la FSU académique suit la même évolution avec une légère diminution du nombre de voix pour le CSA et pour la CAPA 2<sup>nd</sup> degré, mais avec des résultats supérieurs.

Ces élections ont également été celles d'un changement dans le paysage syndical de notre académie qu'il nous convient d'analyser, en particulier l'augmentation continue de l'abstention, la montée du SNE et du SNALC, les pertes de voix du Sgen-CFDT et la confiance renouvelée dans le syndicalisme unitaire que nous portons, contre la fragmentation et la division syndicale.

## Une abstention qui augmente toujours

Le constat de l'abstention est le même au niveau académique qu'au niveau national. Sur le scrutin du CSA ministériel, la participation est en baisse de 2,84 points, avec une participation de 39,80 % contre 42,64 % en 2018.

Au niveau académique, le taux de participation est de 38,33 % contre 42,10 % en 2018. Nous sommes donc à un point de baisse de plus (3,87 points) qu'au niveau national.

La première cause de l'abstention n'est pas nouvelle et elle est liée aux modalités de vote. Le passage du vote papier au vote électronique a engendré une chute de plus de 20 points. La participation de 2008 était de 62 % et depuis le taux oscille entre 38,50 et 42,64 % pour le CTM/CSA ministériel.

Cette année a été marquée par une difficulté dans la distribution des notices de note :

- des écoles n'ont rien reçu ;
- des cartons entiers de notices n'ont pas été délivrés par le prestataire privé en Savoie à destination des AESH ;
- la distribution au niveau de la tête de PIAL n'a pas permis à de nombreux-ses AESH d'avoir leur notice ;
- les TR/TZR non affecté-es à l'année devaient passer par la procédure de réassort ;
- la procédure de réassort a été défailante, engendrant un découragement de nombreux-ses électeurs et électrices pour voter.

Ces éléments techniques n'expliquent cependant pas toute la baisse de la participation. Le taux de participation des AED/AESH a augmenté de 2 points entre 2018 et 2022. Mais la faible participation de ces catégories (11,22 %) liée à une forte augmentation des inscrit-es de ces deux catégories (+ 58,18 %) qui représentent 17,56 % des inscrit-es au CSA académique joue mécaniquement sur le taux de participation.

Au niveau de la CAPA second degré, le taux de participation s'érode également avec une baisse de 2,6 points (47,15 % en 2018 et 44,55 en 2022).

Dans le 1<sup>er</sup> degré, il diminue également, malgré une légère augmentation dans deux départements, mais la perte de 5 points en Haute-Savoie.

Des explications techniques peuvent être ajoutées comme l'absence dans plusieurs collèges et lycées de l'affichage des professions de foi, de kiosque de vote... En résumé, un « climat électoral » qui n'a pas pris avec de nombreux-ses cadres qui estiment que la communication électronique suffit, tout en étant elles et eux-mêmes très mobilisé-es sur l'élection de leurs propres représentant-es, rarement FSU. Il faudrait revenir à la notion d'un quorum placé comme par le passé sous la responsabilité de ces dits cadres.

Il n'est plus nécessaire aujourd'hui de s'interroger sur les raisons du passage au vote électronique. Non, il ne s'agit pas gagner du temps et de rendre le système plus sécurisé et efficace. Les personnels administratifs du rectorat chargés des élections n'ont eu de cesse de pallier les dysfonctionnements du système... En éloignant toujours plus le vote des établissements et des écoles, le gouvernement a fait le choix de promouvoir cette abstention qui ne peut que lui servir pour délégitimer les organisations syndicales élu-es et dans l'éducation nationale.

Le rôle des militant-es du SNES et de la FSU qui ont mené campagne et se sont assuré-es du bon déroulement des opérations dans tous les établissements et services a été déterminant pour que la participation ne s'érode pas encore plus et que tous les personnels puissent s'exprimer lors de ces élections.

# principale force syndicale

La FSU, première force syndicale au CSA

**ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022  
MERCİ POUR VOTRE CONFIANCE**

**CSA Grenoble**

**38%**

**La FSU confirme sa place de première organisation !**

**À vos côtés,**

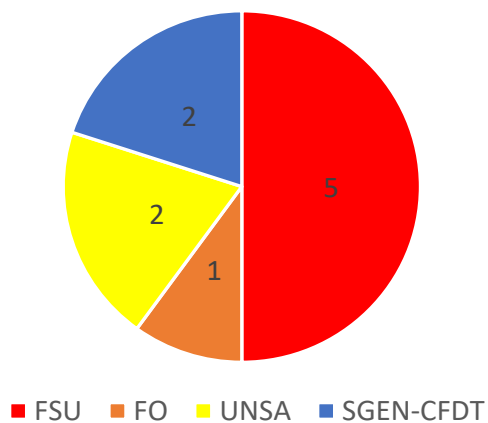
**pour gagner.**



Avec 38,02 % des voix, la FSU arrive largement en tête des élections au Conseil Social d'Administration académique, loin devant l'UNSA éducation. La FSU perd cependant, comme toutes les organisations syndicales représentées dans l'ancien CTA, 313 voix (0,19 point par rapport à 2018). Cette perte est cependant bien moindre que celles des autres organisations syndicales. Le nombre de voix portées sur FO diminue de 6,37 %, de 9,40 % pour l'UNSA éducation et de 24 % pour le Sgen-CFDT !

De l'autre côté, la CGT gagne 43 voix (0,22 % des suffrages exprimés) et SUD éducation stagne. C'est particulièrement le SNE (syndicat « indépendant et apolitique » !) qui se présente pour la première fois seul qui profite de ces pertes avec 733 voix.

## Répartition des sièges du CSA



Ces pertes de voix ne changent pas la répartition des sièges. La délégation de la FSU sera composée de 5 représentant-es et ce sont donc 10 élu-es titulaires et suppléant-es qui siègeront au niveau académique au CSA et à la formation spécialisée qui remplace le CHSCT A.

Les autres sièges se répartissent entre l'UNSA éducation (2 sièges), le Sgen-CFDT (qui garde deux sièges) et FO (1 siège).

Les élu-es du SNES au sein de la délégation FSU académique sont François Lecointe et Olivier Moine. Claude Caddet et Anne Dortel sont suppléantes à la formation spécialisée.

Dans chaque département, la FSU est la première organisation syndicale dans les CSA spéciaux départementaux et les militant-es départementaux du SNES sont investi-es dans les délégations FSU des CSA spéciaux et les formations spécialisées départementales.

Les bilans des CSA sont publiés sur le site du SNES-FSU académique et dans ce bulletin. N'hésitez pas à interpellier vos élu-es par mail à [grenoble@snes.edu](mailto:grenoble@snes.edu)

## Une nouvelle CAPA 2<sup>nd</sup> degré : la FSU au rendez-vous

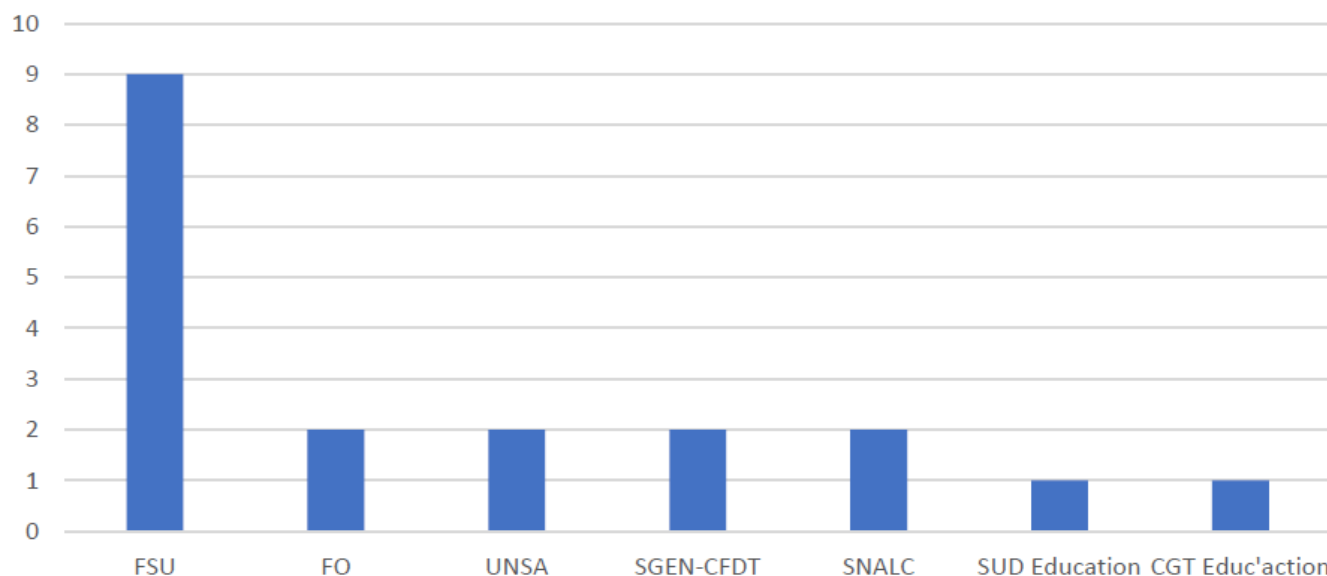
Dans le second degré, ces élections étaient nouvelles avec la disparition des 7 CAPA (agrégé-es, certifié-es, PEPS, CPE, PLP, PsyEn et PEGC) et la transformation en une seule CAPA « 2<sup>nd</sup> degré », ce qui a obligé à construire différemment la liste des candidat-es.

La crainte était forte d'une perte de voix avec l'absence de visibilité des syndicats nationaux dans l'espace électeur et la présence du seul logo FSU. Au final, la FSU perd 326 voix sur la CAPA 2<sup>nd</sup> degré et obtient 42.3 % des suffrages exprimés. Au niveau des sièges, la FSU obtient 9 sièges sur 19, soit un de plus que les estimations faites.

Cette diminution de voix peut s'expliquer par un bouleversement de l'offre électorale avec une multiplication des listes pour des corps qui avant n'avaient le choix qu'entre deux ou trois organisations syndicales. Les autres organisations syndicales présentes antérieurement sur toutes les CAPA perdent également des voix, dans les mêmes proportions pour l'UNSA et FO, et beaucoup plus pour le Sgen-CFDT qui perd près du quart de ses voix sur cette CAPA.

Le passage du vote pour l'un des syndicats nationaux (SNES, SNUEP, SNEP) à identité forte pour les corps qu'ils syndiquent au vote FSU a donc été un succès. Avec 9 sièges et l'émiettement des autres sièges, la délégation est la plus efficace pour peser et défendre les collègues !

### Répartition des sièges à la CAPA 2<sup>nd</sup> degré



Vos élu-es SNES au sein de la délégation FSU sont François Lecointe, Céline Bonnefoy, Fanny Valla, Nicolas Ripert, Cyril Borel, Camille Vittoz, Olivier Moine, Sophie Ramat, Olivier Piettre et Isabelle Espiard.

### Des compétences modifiées

Le décret de 1982 sur les attributions des Commissions Administratives Paritaires a été modifié en avril 2022. Leurs compétences ont été amoindries, suite à la loi dite de Transformation de la Fonction publique.

La CAPA du 2<sup>nd</sup> degré est obligatoirement saisie sur les refus de titularisation dans le corps des agrégé-es, pour les non-renouvellements de contrat des personnels BOE.

Elle se réunit en conseil de discipline pour l'examen des propositions de sanction des deuxième, troisième et quatrième groupes de l'échelle des sanctions.

Elle peut être saisie par les personnels pour les refus de congé formation (ce que le rectorat fait systématiquement), pour les refus de temps partiel, les refus de démission, les contestations des avis des Rendez-vous de carrière...

Elle n'est plus consultée sur les questions de mutations, d'avancement d'échelon et de grade et de changement de corps (liste d'aptitude).

**En cas de doutes, n'hésitez à joindre vos commissaires paritaires pour envisager tous les recours possibles suite à une décision défavorable. Les élu-es du SNES et de la FSU sont les mieux à même de vous conseiller et de vous défendre, que cela soit en CAPA ou lors des recours pour les mutations.**

## Mixité sociale : une priorité ?

Notre ministre Pap Ndiaye en a fait une priorité et doit prochainement faire des annonces sur ce sujet, après sa tribune dans *Le Monde* du 22 décembre dans laquelle il se félicite de la publication des indices de positionnement social des élèves de collège. Étrange relecture de l'histoire par un ministre historien qui oublie en passant que cette publication des données publiques sur le site du ministère est le résultat de l'action en justice d'un journaliste !

**Dans l'académie de Grenoble, le SNES et la FSU n'ont pas attendu que le sujet arrive dans les médias pour agir !**

Depuis la réforme de la carte de l'éducation prioritaire de 2014, nous avons obtenu, après saisie de la Commission d'accès aux documents administratifs, que les données statistiques soient publiées. Cette transparence s'est poursuivie, suite à nos demandes, par la publication sur le PIA de l'IPS (le nouvel indice ministériel qui permet de dresser la composition sociale d'un établissement en fonction du capital économique et culturelle des parents) et qui sert aujourd'hui à classer les collèges et lycées dans le cadre de la politique d'allocation progressive des moyens, ainsi que des données par genre des enseignements de spécialité et des options en collège et lycée.

**Le constat est sans appel ! Les établissements privés sont de véritables ghettos de riches et de nombreux établissements publics (collèges et lycées) ont des populations très défavorisées, sans bénéficier des moyens suffisants du fait du déficit chronique de moyens.** Si la carte de l'éducation prioritaire que notre ministre a annoncé prochainement revoir ne recouvre pas tous les établissements qui devraient bénéficier de ce classement, c'est surtout parce que les moyens sont insuffisants et que la carte a été fait à partir des moyens contraints, et non des besoins !

Le Rectorat de Grenoble mène depuis quelques années une politique de mixité sociale avec la carte des langues et les enseignements de spécialité en lycée. L'affichage est noble ; il s'agit d'implanter un maximum de diversité dans les établissements les plus défavorisés. Mais, avec le mantra de l'autonomie, en refusant de doter significativement ces établissements en moyens fléchés et hors Dotation globale, c'est aux établissements de recourir à leur « marge » pour financer ces enseignements, en rognant sur les aides et en mettant en concurrence les enseignements.

Pire, le Rectorat conçoit toujours ses cartographies en mettant « en réseau » les établissements publics et les établissements privés. Quel intérêt pour les parents d'élèves favorisés socialement de les mettre dans le public ?

Depuis l'année dernière, le Ministère a préempté des postes de CPE pour des missions de mixité autour des internats d'excellence, des cordées de la réussite, des dispositifs qui n'ont même pas la vertu d'une rustine.

Et quand on parle sectorisation, c'est juste pour gérer les flux d'élèves dans des établissements qui explosent.

Le SNES et la FSU plaident depuis plusieurs années pour que la mixité sociale soit au centre des préoccupations et demande une véritable politique d'éducation prioritaire (et non des contrats) et un véritable travail sur la sectorisation sans intégrer l'enseignement privé.

**Entre les discours et les actes, nous savons que la marche est grande quand on sait que notre académie va perdre encore 9 moyens d'enseignement alors que les effectifs vont augmenter de 0,18 % à la rentrée 2023. Ce ne sont pas de mots dont l'École a besoin, mais bien d'une nouvelle politique pour laquelle nous nous battons.**

*François Lecoïnte*



### Vœux de la Rectrice

Une femme institutrice du passé vs. un homme moderne (avec un placement de produit pour PIX)...

Tou-tes nos collègues apprécieront ce bel exemple de sexisme ordinaire !

Macron a échoué à mettre en œuvre son projet de système à points mais il n'a jamais renoncé à faire une réforme des retraites. Il a annoncé la couleur dès la campagne présidentielle. Après trois cycles de prétendues concertations avec les « partenaires sociaux », la date de présentation du projet le 15 décembre a été reportée au 10 janvier.

« **L'équité de la réforme passe par la même application de la mesure d'âge à tous les assurés, rappelle Olivier Dussopt, y compris ceux, évidemment, de la fonction publique ou des régimes spéciaux** ».

Si le texte est adopté à l'été 2023, alors les personnes nées entre le 1er juillet et le 1er décembre 1961 seraient les premières affectées par le report de l'âge de départ en retraite à 65 ans. **Pour relever cet âge, l'exécutif veut augmenter la durée de travail de 4 mois par an jusqu'en 2031 (génération 1969)**. Une autre piste reste envisagée, le recul à 64 ans couplé à une accélération de la réforme Touraine, afin d'atteindre les 43 années de cotisation pour une retraite à taux plein avant 2035.

Macron et sa clique, la Droite, les experts et éditorialistes, entonnent en chœur la vieille scie : « **Travaillons plus pour sauver nos pensions** ».



Examinons leur argumentaire.

« **Les déficits du système rendent nécessaire la réforme des retraites** » : **FAUX**

Les travaux du COR (Conseil d'orientation des retraites) affirment que « *les résultats de ce rapport ne valident pas le bien-fondé des discours qui mettent en avant l'idée d'une dynamique incontrôlée des dépenses de retraite* ». **En clair, il y a des déficits, mais dans des proportions maîtrisées. Rien d'alarmant.**

« **Pour ne pas baisser les pensions ou augmenter les cotisations, il faut travailler plus longtemps** » : **CONTESTABLE**

Les retraité·es subissent les dégâts des « réformes » successives. Leur niveau de vie moyen se dégrade, depuis les années 2010, à coup de désindexation ou de gel des pensions et en 2018, en raison d'une hausse brutale de cotisation sociale généralisée (CSG). A horizon de 25 ans, celui des futur·es retraité·es risque de décrocher sensiblement du reste de la population (des études le montrent, dont celle du COR) : on parle de déclassement social. **L'objectif de la réforme est d'aggraver la baisse entamée des pensions. Il ne peut en être autrement avec une part du PIB pour le financement des retraites qui resterait comprise, selon les hypothèses, entre 12% et 14,7% sur les cinquante prochaines années alors que le nombre de retraité·es ne cesse d'augmenter (de 18,5% aujourd'hui à 27,5% en 2070). C'est un choix politique délibéré.**

**Travailler plus longtemps pour augmenter la masse des cotisations est la seule solution** : **FAUX**

Remettons en cause les dispositifs d'exonération de cotisations sociales. Si on se contentait de supprimer les exonérations sur les salaires supérieurs à 2,5 fois le SMIC, cela rapporterait à l'État, selon l'économiste Michaël Zemmour, 2 milliards qu'il pourrait consacrer au système des retraites.

# Ile des retraites

## Pourquoi l'augmentation des cotisations est-elle un tabou ?

Elle ne l'a pas été, pendant des décennies, pour permettre d'améliorer le niveau effectif des pensions et le niveau de vie des retraité-es par rapport à l'ensemble de la population.

**Augmenter les cotisations de 0,8 point rapporterait 12 milliards de recettes d'ici 2027. Le gouvernement en fait l'hypothèse mais exclut cette solution :** 11 euros net de hausse par mois pour une personne au Smic et 22 euros pour une au salaire moyen (2 574 euros en 2022). Ce montant serait partagé entre salariés et employeurs. **Est-ce inenvisageable d'autant plus que la cotisation est du salaire socialisé ?**

Même si les solutions de financement varient selon les organisations syndicales, toutes tirent un même constat : **Il n'y a donc aucune urgence à réformer pour « sauver le système de retraite. »**

## Quel contenu actuel du projet ?

O. Dussopt affirme que le dispositif de carrières longues serait maintenu. Les actif-ves concerné-ves pourraient toujours partir deux ans plus tôt ... **mais à 63 ans** et pour les carrières « très longues », quatre ans avant, à condition d'avoir validé 10 trimestres avant 20 ans ou 5 trimestres avant 18 ans. **Pour cette infime minorité, ce serait 61 ans au lieu de 58 ans aujourd'hui. Cela s'appelle le progrès social !!!**

**Le gouvernement met aussi en avant une meilleure prise en compte de la pénibilité grâce à la réforme.** Il veut, dit-il, améliorer le compte de prévention professionnelle (C2P). Ce dispositif, qui existe dans le privé, permet des départs anticipés à la retraite de 2 ans maximum. **Mais les critères de pénibilité sont excessivement réduits et très peu de travailleur.ses en bénéficient :** à ce jour, 9 596 personnes seulement l'ont utilisé selon les données du ministère du Travail.

**Dans nos secteurs, la FSU porte la revendication d'une CPA (Cessation progressive d'activité).** Elle se heurte au refus de traiter la question de la pénibilité et de l'aménagement des fins de carrières autrement que par l'extension à la Fonction Publique de ce C2P. Autres propositions : faciliter le cumul emploi-retraite. L'accès au dispositif de retraite progressive du Privé serait ouvert à la FP. Ce mécanisme permet à des salariés de percevoir une fraction de leur pension tout en exerçant une activité à temps partiel.

**Ce qui est acté à ce jour est le maintien du calcul de la pension des fonctionnaires sur les 6 derniers mois.** Ceux des « catégories actives » (policiers, sapeurs-pompiers, surveillants de la pénitentiaire) bénéficient aujourd'hui d'un départ anticipé à la retraite (57 voire 52 ans). **Leur âge de départ à la retraite "évoluera à due proportion du relèvement de l'âge légal",** a indiqué le ministre du Travail.

**Benoit Teste**  
Secrétariat National de la FSU

**LA RETRAITE  
DU GOUVERNEMENT  
SUR LES RETRAITES,**  
c'est grâce à l'intervention de  
tous les syndicats de la FSU.

**U.**  
F.S.U.

**ENGAGÉ-ES  
POUR DE  
MEILLEURES  
RETRAITES**

**65 ans : c'est NON !**

Même si l'on rentre dans l'argumentaire de travailler plus longtemps en raison de l'allongement de l'espérance de vie, il n'est que d'un an depuis 2010 (un mois par an environ au lieu d'un trimestre en 2003) **et il faudrait rester au boulot 2 ans de plus ! La retraite est une nouvelle étape de la vie dont chacun.e doit pouvoir profiter.**

Pour de nombreux salarié-es du privé et agents publics, cela aurait un impact sur leur santé physique et psychique, durant leur vie active. **Et à la retraite, quelle espérance de vie en bonne santé ?** De plus, quelle ignorance des inégalités d'espérance de vie entre catégories socio-professionnelles !

Que dire des femmes, dans des métiers difficiles, mal payées et aux carrières hachées ? **Les premières de corvée vont trinquer davantage, avec de moindres pensions et une moindre espérance de vie.**

**Repousser l'âge de départ à la retraite, c'est aussi refuser de traiter la question de l'emploi des « seniors ».** En 2021, le taux d'emploi était de 56 % entre 55 et 64 ans. Mais près de la moitié des plus de 60 ans sont déjà hors de l'emploi (chômage de longue durée, invalidité ...). **Le sas de pauvreté concerne 28,3% d'entre eux qui ne sont ni en emploi ni à la retraite et survivent avec un RSA ou autre allocation... Continuer jusqu'à 65 ans ne ferait qu'allonger ce sas de précarité.**

L'exécutif pourrait intégrer le texte à un projet de loi de financement de la Sécurité Sociale rectificatif (PLFSSR). **« L'avantage » de cette solution est d'avoir recours, pour la énième fois, à l'article 49.3.**

**Macron est le bras zélé de l'injustice sociale.**

Ne le laissons pas faire !!! Nous ne sommes pas seuls, au SNES et à la FSU, à démonter l'argumentaire de nos gouvernants. Des économistes (Jean-François Harribey sur <https://blogs.mediapart.fr/jmharribey/blog/191222/les-sept-perfidies-de-la-reforme-des-retraites-2023> ; l'économiste Michaël Zemmour avec Annie Jolivet, spécialiste de l'emploi des seniors, économiste au CNAM, décortiquent dans l'émission « À l'air libre » un projet que le gouvernement pourrait imposer début 2023 avec un énième 49-3 <https://www.mediapart.fr/journal/politique/151222/apres-les-fetes-la-retraite-65-ans>) le collectif nos retraites, des associations, des élus ((80) #BDR 123 : Je vous décrypte la retraite Macron ! – YouTube par François Ruffin) le font aussi. Nous avons des propositions pour améliorer notre système de retraite.

**Le projet de réforme des retraites reste largement impopulaire. Rendez-vous dans l'action après le 10 janvier, mobilisé-es, public-privé ensemble, à l'appel des organisations syndicales et de jeunesse.**

*Marie-Laurence Moros*

## Retraite : quelles pensions dans la fonction publique en cas d'application des règles de calcul du privé ?

Très intéressant cet article sur <https://www.vie-publique.fr>

Il présente une étude de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) sur les retraites publiée le 17 novembre 2022 **qui évalue les effets potentiels d'une application du mode de calcul du privé dans le secteur public.** La pension des fonctionnaires est calculée sur le traitement indiciaire détenu les six derniers mois de la carrière (hors primes et indemnités). Dans le privé, elle l'est sur les 25 meilleures années.

Est mesuré l'intégration des primes qui entraînerait « une nette amélioration du niveau des pensions ». C'est particulièrement le cas pour les agents bénéficiant du plus haut niveau de primes. **« En revanche, pour ceux des fonctionnaires qui ne perçoivent pas ou peu de primes (ministère de l'éducation nationale), cet aspect de la réforme serait neutre ».** Cette affirmation est, pour le moins, une litote.

En tout état de cause, l'application d'une telle mesure nécessiterait des cotisations plus élevées. **En moyenne, les fonctionnaires se verraient prélever 28% de cotisations supplémentaires,** et jusqu'à environ 40 % pour ceux dont le salaire est largement composé de primes. De ce fait, les rémunérations en cours de carrière diminueraient en moyenne de 0,7%.

**Pourquoi resurgit l'hypothèse, si chère aux libéraux, de l'uniformisation du mode de calcul des pensions ?**

Dans le même temps, le ministre Dussopt annonce un point de réforme propre aux régimes de retraite du public, concernant leur équilibre financier. **« Nous aurons à travailler, mais de manière ultérieure, sur des outils nous permettant de mieux équilibrer le régime de retraite de l'État, mais aussi celui des autres volets de la fonction publique ».**

Au-delà du projet de réforme, rien de positif derrière ces perspectives. À suivre donc avec attention.



## Mobilisé·es pour gagner

Le SNES et la FSU sortent confortés des élections professionnelles qui ont eu lieu en décembre en se maintenant partout dans l'académie et en progressant particulièrement chez les personnels administratifs. Même si l'abstention a été importante, il faut mesurer ce que signifie ce résultat dans le paysage social et politique actuel : la légitimation des organisations syndicales en général alors que le pouvoir a cherché à les contourner et à les affaiblir.

Cette victoire est celle de notre conception du syndicalisme qui se veut tout à la fois rassembleuse, faisant vivre au plus près des collègues les solidarités concrètes, l'entraide, les combats communs, le collectif pour sortir de l'isolement, et porteuse d'un projet progressiste de transformation de la société. Ce projet de la FSU, il tient à chacun·e d'entre nous de le porter dans nos établissements, tant les tentatives de replis, de fracture des équipes et de concurrence entre les personnels sont fortes et attisées par la politique gouvernementale.

### **En ce début d'année, nous savons que cette première victoire doit en porter d'autres.**

Notre ministre marche dans les pas de son prédécesseur et, après la voie professionnelle, s'attaque aujourd'hui au collège avec la menace d'une primarisation avec le recours aux professeur·es des écoles en Sixième dans la droite ligne du « lire, écrire, compter » et l'annonce d'une attaque sur les autres niveaux avant la fin de l'année... Des rustines diront certain·es, mais toujours cette idéologie d'une école fondamentale utilitariste contre notre projet d'école. Blanquer avait cherché à l'imposer avec ses établissements de savoirs fondamentaux avec sa loi en 2019 et la mobilisation des personnels avait fait passé ce projet à la trappe. Il revient aujourd'hui par la fenêtre !

Quant à la revalorisation, les récents propos de notre ministre entretiennent approximation, confusion, mais surtout tromperie. Le gouvernement et le président de la République continuent d'apporter une réponse insuffisante et par certains aspects irresponsable. Alors que tout montre que les personnels de l'Éducation nationale sont épuisés (une récente étude de la Depp a montré que la moitié des enseignant·es travaillaient plus de 43h par semaine), Emmanuel Macron et Pap Ndiaye continuent de s'arc-bouter sur le Pacte, des primes en contrepartie de tâches supplémentaires, soit un absurde retour du « travailler plus pour gagner plus » !

Le Président et le gouvernement ne faiblissent pas et annoncent le calendrier de la réforme des retraites et sa mise en œuvre au plus vite, avec le risque d'un passage en force s'ils ne sont pas soutenus par la droite.

### **Les dernières semaines ont montré que ce n'est pas à l'Assemblée que nous gagnerons, mais bien dans la rue !**

Toutes les organisations syndicales annoncent refuser un report de l'âge de départ à la retraite à 64 ou 65 ans, mais les syndicats « réformistes » entendent porter leurs propositions dans les rencontres avec le gouvernement... Une habitude que ces organisations, CFTD en tête, ont déjà tenu en 2014 avec l'approbation de la réforme Touraine.

L'heure est donc à lutter et notre responsabilité est forte pour mobiliser nos collègues au plus vite pour mener un combat d'ampleur, le gouvernement ayant en effet ouvert plusieurs fronts : retraites, salaires, réforme de la voie professionnelle, poursuite des réformes et des injonctions fragilisant les professionnalités, suppressions de postes, etc.

**Alors que les annonces d'une mobilisation interprofessionnelle se font attendre, c'est tout l'enjeu de la journée de grève du mardi 17 janvier à laquelle nous appelons, non pas une journée isolée, mais une première journée de mobilisation de la profession pour s'amplifier au plus vite dans une mobilisation générale pour mettre un coup d'arrêt à la politique de régression sociale imposée par le gouvernement.**

Face à un pouvoir qui s'attaque aux droits sociaux et aux services publics, la bataille s'annonce longue et rude mais nous avons pour nous la détermination et la conviction qu'il s'agit d'un combat d'intérêt général, voire un combat de civilisation, et que nous avons le nombre et les forces pour le mener.

## **60 ans, 37,5 annuités : Construire l'unité pour reconquérir nos retraites !**

Alors que la majorité de la population est contre le recul de l'âge de la retraite, Macron refuse de lâcher une réforme dont il veut faire sa marque. Parce que les sommes en jeu sont conséquentes et que les intérêts privés (complémentaires...) salivent toujours devant le gâteau, la lutte pour la sauvegarde et la reconquête de nos retraites va être le rendez-vous social du début d'année. Nous ne manquons pas d'autres urgences sur lesquelles mobiliser, que ce soit nos salaires, les conditions de travail, l'autoritarisme de nos hiérarchies, la réforme des Lycées Pro, où même le sens profond de nos métiers... Mais défendre les retraites peut être l'enjeu autour duquel s'unissent public et privé, précaires ou titulaires. Car il y a là à la fois un hold-up scandaleux, une injustice flagrante et une nouvelle marque du mépris des formes démocratiques dans l'État macron-autoritaire.

### **Recul de l'âge de la retraite – toujours les mêmes qui trinquent**

Le recul de l'âge de la retraite risque pourtant de passer comme une raison de mobilisation insuffisante pour nombre de collègues qui, déjà, font leurs comptes et savent qu'ils partiront de toutes façons, réforme ou pas, à 64, 65 ou plus. Les plus touché-es par la réforme seront toujours les mêmes : les salarié-es ayant commencé à travailler le plus tôt, bien souvent issu-es des classes populaires, avec des périodes de précarité et déjà fortement désavantagé-es en terme d'espérance de vie. Quant à la vie « sans incapacité » (en bonne santé), plus importante que l'espérance de vie pour l'Insee, elle était en 2020 de 64,4 et 65,9 ans en moyenne pour les hommes et les femmes. Autant dire que pour la majorité de la population, notamment celles et ceux ayant travaillé le plus tôt et le plus dur, il n'y aura plus de « retraite en bonne santé ».

### **Une réforme autoritaire et inutile**

Financièrement, cette réforme n'a aucun intérêt pour la population ou les caisses de la Sécu. Nous l'avons amplement démontré et expliqué : il va cependant falloir le refaire, et une campagne massive de notre fédération est indispensable au plus vite, si possible unitaire avec au moins la CGT et Solidaires. Notre lutte sociale ne pourra traîner à prendre toute sa puissance, car avec l'usage désormais normalisé du 49.3 et la possible intégration au Projet de Loi de Financement Rectificatif afin de limiter tout débat parlementaire, nous ne pouvons attendre face à l'autoritarisme du gouvernement.

### **Construire l'unité, favoriser l'auto-organisation**

Pour cela, il ne suffira pas d'appeler à quelques journées dispersées et symboliques. Sans une lutte large, unitaire, avec des grèves reconductibles, nous ne gagnerons pas, et il est du devoir du SNES-FSU de préparer les collègues au niveau de confrontation élevé dont nous aurons besoin. Pour unir les différents secteurs professionnels et les différentes générations, il est aussi nécessaire de remettre en évidence les mandats de la FSU : la retraite, c'est au maximum à 60 ans, avec 37,5 annuités ! Sans ce niveau d'exigence et d'ambition, le risque est de voir bien des collègues déjà promis-es au travail jusqu'à 64 ans ne pas se mobiliser.

Enfin, si les élections professionnelles ont donné une image plutôt encourageante de notre électorat à travers les votes FSU et Solidaires, cela ne doit pas nous inciter à nous replier sur nous-mêmes : construire la lutte des retraites victorieuses, ce sera aussi construire l'auto-organisation de cette lutte en favorisant au maximum les Assemblées Générales, notamment inter-professionnelles, afin de gagner en massification, en démocratie et en efficacité.

*Les élu-es École Émancipée à la C.A.A.*

*Contact : [eesnesgre@lists.riseup.net](mailto:eesnesgre@lists.riseup.net)*

## Violences sexistes et sexuelles : actions de la FSU pour que le rectorat remplisse ses obligations

Depuis une circulaire de 2018, tous les services de l'État doivent mettre en place les conditions de la lutte et de la prévention contre les violences sexistes et sexuelles.

Dans l'académie de Grenoble, c'est sous l'impulsion de la FSU et en particulier des membres des CHSCT académique et départementaux que de premières mesures ont été prises en cette rentrée 2022.

Pour le moment, une cellule d'écoute rectorale a été mise en place. Si elle a le mérite d'exister, son fonctionnement est encore à mieux déterminer et organiser.

Les CHSCT ont désigné des référentes académiques et départementales sur les VSS : ce sont des membres du personnel (et FSU). Il va falloir contraindre l'administration à travailler de façon transparente avec nous, et même à définir plus précisément les missions des référentes. Par ailleurs, dans le cadre de leurs droits à formation continue, les membres des CHSCT académique et départementaux sont en train d'être formé-es sur ces problématiques. Cette formation est absolument indispensable pour l'accompagnement des victimes.

De fait, et comme pour les autres situations de travail, si vous devez signaler des faits de violences sexistes et sexuelles, il faut vous faire accompagner syndicalement. Il faut donc contacter les sections FSU ou SNES-FSU départementales ou académique qui adresseront les personnes concernées aux représentant-es des personnels formé-es.

Mais hélas, comme pour tout ce qui concerne le droit en matière de travail, les textes sont une chose, mais les avancées se gagnent sur le terrain et grâce au rapport de force.

Anne Dortel

## Mutations inter 2023

Après la période de saisie des vœux et de dépôt des pièces justificatives en décembre, la phase d'affichage des barèmes a lieu du 13 au 31 janvier 2023 sur SIAM.

Pendant cette période, les agent-es ont la possibilité de demander des corrections ou des modifications des vœux en apportant si besoin de nouvelles pièces justificatives jusqu'au 27 janvier en déposant leur demande sur la plate-forme COLIBRIS.

Il est important de bien vérifier ses vœux durant cette période et le barème lié.

**En cas de doute, il est impératif de contacter le SNES-FSU à [mutations@grenoble.snes.edu](mailto:mutations@grenoble.snes.edu).**

Durant cette période, les élu-es et militant-es du SNES-FSU vérifient l'ensemble des dossiers que vous leur avez communiqués afin de vérifier d'éventuelles erreurs sur les stratégies (particulièrement pour les agent-es non titulaires de l'académie comme les stagiaires qui sont soumis-es à la procédure d'extension) et vous accompagnent dans vos démarches pour faire valoir vos droits.

## Mutations intra : du nouveau ?

Le rectorat a convoqué deux groupes de travail en décembre 2022 afin de faire le bilan des mutations intra-académiques 2022 et d'envisager les éventuelles modifications à apporter aux lignes directrices de gestion académiques concernant les règles de mutation.

Les militant-es du SNES et de la FSU sont intervenu-es pour pointer les problèmes de réaffectation des personnels victimes d'une carte scolaire et ont plaidé pour qu'un traitement humain soit fait de ces situations avant les phases de vœux afin que toutes les difficultés de réaffectation dans un établissement du même type, au plus proche en prenant en compte les particularités géographiques de notre académie..., ne soient pas soumises au fonctionnement de l'informatique. Le rectorat a refusé cette approche pour laisser la machine faire !

La FSU a demandé à ce que la règle des 40 km pour le rapprochement de conjoint soit revue car c'est un non sens à l'heure où le gouvernement ne cesse de parler de transition écologique ! Le rectorat est encore en contradiction avec la nécessité de réduire les transports et d'améliorer la vie de ses agent-es.

Des modifications devraient cependant avoir lieu pour améliorer les situations des enseignant-es de SII affecté-es en technologie pour pouvoir muter dans leur discipline de recrutement.

Le bulletin spécial académique sera disponible dès l'ouverture du mouvement intra en mars 2023.

## Temps partiel : un levier pour absorber la pénurie

Le rectorat n'y va pas par quatre chemins. La circulaire académique donne d'entrée de jeu les conditions qui seront déterminantes pour l'attribution des temps partiels :

« *L'étude de chaque demande s'appuiera sur :*

- *l'évolution des besoins de l'établissement ;*
- *la répartition prévisible des heures postes et des heures supplémentaires années dans la dotation globale horaire dans toute la mesure du possible ;*
- *la recherche, autant que faire se peut, de la meilleure adéquation entre les quotités sollicitées, les horaires d'enseignement de la discipline aux différents niveaux, l'organisation des activités pédagogiques dans l'établissement. ».*

La dénomination de « ressources humaines » prend ici tout son sens. Il ne s'agit pas de gérer au mieux les personnels de l'académie, dans le respect de leurs droits et de leurs choix, le plus souvent contraints, en fonction de choix familiaux, personnels ou simplement pour faire face à un métier de plus en plus difficile et fatigant. Pour le rectorat, il faut presser au maximum ces ressources, chercher à imposer le plus d'heures supplémentaires, quitte à rendre des services invivables avec la multiplication des compléments de service qui découle inévitablement de cette politique.

Cela signifie qu'un chef d'établissement doit s'assurer que les enseignements soient assurés sans recourir à des personnels extérieurs. Le risque est important d'un refus systématique, si les collègues ne s'engagent pas à compenser le temps partiel en prenant des heures supplémentaires.

Le rectorat émettra ensuite un avis. Le rectorat pourra refuser un temps partiel, même s'il est géré au sein de l'établissement, au prétexte du besoin d'enseignants, obligeant des collègues à faire des compléments de service...

Les chefs d'établissement construiront leur répartition des moyens en fonction de cet avis du rectorat, alors que l'appel des collègues n'aura pas été examiné en CAPA.

**Pour le SNES-FSU, cette gestion de la pénurie des enseignant·es est inadmissible. Il appelle les collègues demandant un temps partiel à se faire accompagner par un·e militant·e du SNES-FSU en cas de convocation par le chef d'établissement. Il est indispensable de nous alerter sur les positions de votre chef d'établissement et des réponses du rectorat en janvier afin que nous puissions intervenir en CSA académique et CSA S départemental lors de la répartition des moyens entre les établissements.**

La circulaire est téléchargeable sur [grenoble.snes.edu](http://grenoble.snes.edu)

## Hors-classe et classe ex : dans l'opacité

La loi dite de Transformation de la Fonction publique a retiré aux commissions administratives paritaires les compétences sur les questions d'avancement d'échelon, de promotion à la hors-classe et à la classe exceptionnelle. L'annonce des résultats des accès aux grades supérieurs a eu lieu fin juillet dernier, juste avant la fermeture du rectorat pour la période estivale.

Depuis, c'est silence radio sur le sujet ! Si quelques modifications ont eu lieu en fonction du départ à la retraite de quelques promu·es, le rectorat n'a répondu à aucune question des collègues sur leur absence de promotion, alors que la fameuse loi dite de Transformation de la Fonction publique prône la RH de proximité.

Aux demandes des collègues de comprendre pourquoi ils ou elles n'avaient pas été promu·es, ou simplement d'avoir connaissance des éléments permettant de se situer pour une future promotion (barre de la dernière promotion, nombre de promotions au titre du vivier 1 (fonctions particulières...) pour l'accès à la classe exceptionnelle, le rectorat s'est souvent contenté de renvoyer vers iprof, après de multiples relances, sans fournir les explications demandées ni lever l'opacité sur ces opérations d'accès à la hors-classe ou à la classe exceptionnelle.

Les élu·es de la FSU ont interpellé la Directrice des ressources humaines pour que soient publiées les informations statistiques, le barème nécessaire pour être promu et simplement la civilité des promu·es afin de vérifier si l'égalité femme/homme était respectée... Et refus de fournir les informations demandées, renvoyant à un futur Comité social administratif académique pour un bilan.

Nous nous retrouvons, un an après, dans une configuration proche que celles des mutations intra pour la communication des barres plus précises que les résultats par département. Finalement, après avis favorable de la Commission d'accès aux documents administratifs et saisie du Tribunal administratif, ces données pour les mutations sont publiques.

**La FSU ne lâchera donc pas pour lever l'opacité sur les promotions !**

**SNES-FSU Grenoble**  
6, avenue Marie Reynoard  
38100 Grenoble

Tél. : 04.76.62.83.30  
Mél : [grenoble@snes.edu](mailto:grenoble@snes.edu)

Site internet :  
[grenoble.snes.edu](http://grenoble.snes.edu)

[www.facebook.com/  
SNESFSUGrenoble/](http://www.facebook.com/SNESFSUGrenoble/)

## Congé formation 2023-2024

Les modalités d'attribution des congés ont été modifiées il y a 3 ans afin de mieux prendre en compte les situations des personnels changeant de corps et les demandes répétées. Cependant, le système des classes d'âges et l'insuffisance des moyens demeurent... **Mais si les règles changent et devraient permettre aux collègues d'avoir leur congé plus vite en cas de multiples demandes, le nombre de congé n'augmente pas !**

### Forme du congé formation

Le congé formation prendra la forme, à la demande de l'agent, soit d'un temps complet, soit d'un mi-temps annualisé ou organisé de manière hebdomadaire (l'enseignant conserve un demi-service d'enseignement). Dans ce cas il aura une priorité pour une nouvelle demande de congé formation à mi-temps si le projet le justifie. Cette demande devra être obligatoirement présentée l'année suivante, sauf s'il y a interruption de l'activité pour des raisons médicales ou familiales dûment justifiées.

Les agents titulaires ayant opté pour un mi-temps afin de préparer un concours de recrutement du premier ou du second degré (interne ou externe), reçus aux épreuves d'admissibilité, peuvent solliciter un temps de préparation aux épreuves orales pour une période n'excédant pas un mois. Ce congé se déroulera obligatoirement entre la date de publication des résultats de l'admissibilité et la date des épreuves d'admission. Il faudra en faire la demande en utilisant l'annexe 2.

#### Ce qu'en pense le SNES-FSU :

Nous avons obtenu en 2010 que le rectorat octroie un congé supplémentaire pour les collègues bénéficiant d'un congé à mi-temps annualisé ou hebdomadaire en cas d'admissibilité à un concours du premier ou du second degré, afin de préparer les oraux d'admission dans les meilleures conditions. Cette disposition est reconduite avec la priorité sur une seconde période de congé à mi-temps l'année suivant pour le même motif. Cela permet de disposer pendant deux ans d'un congé de septembre à janvier pour préparer un concours.

### La demande de congé

La demande se fait, pour les non-titulaires, par l'intermédiaire de l'annexe 1 de la circulaire et, pour les titulaires sur le portail COLIBRIS. La demande de congé formation doit indiquer très clairement la date de début, la nature, la durée de la formation, le volume horaire, ainsi que le nom de l'organisme responsable de celle-ci.

Dans tous les cas, la formation demandée doit obligatoirement représenter un volume horaire suffisamment important pour justifier l'octroi du congé. La formation suivie représentera nécessairement un volume horaire d'au moins 400 heures si l'agent a choisi un congé formation à temps plein. Cette durée sera réduite à 300 heures si l'agent opte pour un congé formation à mi-temps. **Pour les demandes de préparation à l'agrégation interne, la durée de la préparation à l'agrégation proposée par la délégation académique aux actions de formation est insuffisante à elle seule pour justifier l'octroi d'un congé formation à temps plein ou à mi-temps. Les personnels désireux de suivre cette préparation et demandant un congé formation doivent obligatoirement s'inscrire simultanément à une autre formation (par correspondance CNED, cursus universitaire...).**

### Attribution des congés

Les congés formation peuvent être attribués aux agents à tout moment de leur carrière, les candidats sont classés en trois tranches d'âge (moins de 40 ans, entre 40 et 50 ans et plus de 50 ans). Les congés sont répartis entre les classes d'âge au prorata du nombre de demandes dans chacune d'entre elles.

#### Ce qu'en pense le SNES-FSU :

Nous sommes toujours opposés à ce système de classe d'âge qui crée plus de problèmes qu'il n'en résout. L'effet de seuil existera toujours (un collègue qui manquera de peu son congé à 39 ans devra attendre 10 ans pour espérer l'avoir à 49 ans !).

Les personnels appartenant à une même tranche d'âge sont classés en fonction d'un barème fondé sur l'échelon et le nombre de demandes formulées à compter de 2010 et déclarées recevables.

**Ce qu'en pense le SNES-FSU :**



Sur la prise en compte de l'échelon, le rectorat a entendu notre demande pour que des collègues qui accèdent tardivement à un corps se soient plus lésés.

Sur la prise en compte des demandes répétées, le SNES et la FSU ont obtenu que les points soient augmentés, afin de permettre aux collègues d'obtenir plus vite leur congé. Pour le SNES-FSU, le plafonnement à 125 points est toujours un frein et ne permet pas de résoudre l'effet de seuil lié aux tranches d'âge. Mais le rééquilibrage du barème devrait atténuer cet effet de seuil.

Une bonification de 250 points pourra être accordée par la directrice des ressources humaines lorsque le congé formation demandé s'inscrit dans la perspective d'une reconversion professionnelle.

**Ce qu'en pense le SNES-FSU :**



Cette bonification est une alternative à l'existence d'un second groupe où seuls les projets validés par le DRH aboutissaient, ce qui empêchait toutes les demandes hors agrégation interne, jugées non prioritaire par le DRH, d'aboutir. La bonification de 250 points, avec le système des tranches d'âge, permet aux dossiers bonifiés d'aboutir.

Le SNES et la FSU veillent à ce que cette bonification soit bien utilisée pour des projets de reconversion, sans léser les autres demandes de congé.

Les moyens consacrés au congé formation représentent 0.20 % de la masse salariale, conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007.

La répartition de la masse salariale dévolue à chaque corps est déterminée en fonction de la population totale et des effectifs de chaque corps.

**Ce qu'en pense le SNES-FSU :**



Les moyens sont très insuffisants. Le décret sur la formation continue permet au rectorat de faire bénéficier les collègues préparant l'agrégation interne de temps de préparation, ce que le rectorat ne finance pas.

**Il est urgent de donner les moyens à la formation continue !** Le SNES-FSU demande que les moyens consacrés au congé formation représentent 2,25 % de la masse salariale.

La circulaire et ses annexes sont téléchargeables sur [grenoble.snes.edu](http://grenoble.snes.edu)

## Accès au corps des agrégé·es par liste d'aptitude 2023

La phase de constitution du dossier dans i-prof se déroule du **lundi 2 janvier 2023 jusqu'au lundi 23 janvier 2023**.

Lors de la saisie de sa candidature sur i-prof et dans la même rubrique « les services », l'enseignant·e doit obligatoirement élaborer le CV spécifique de la candidature à la liste d'aptitude et une lettre de motivation.

Il convient impérativement de respecter l'enchaînement des étapes de saisie :

- 1- Élaboration du curriculum vitae ;
- 2- Saisie et validation de la lettre de motivation ;
- 3- Validation de la candidature.

Dès lors qu'un·e candidat·e est amené·e à modifier son CV ou sa lettre de motivation, il/elle doit obligatoirement valider de nouveau sa candidature.

Les pièces justificatives des nouveaux titres et diplômes saisis dans i-prof par l'enseignant·e doivent parvenir au plus tard le 30 janvier 2023 à la DPE.

Vous trouverez sur le site du SNES-FSU national toutes les données et informations essentielles sur l'accès au corps des agrégé·es par liste d'aptitude.

## Syndicalisation : renforcer le SNES-FSU !

Depuis plusieurs années, nous sommes obligé-es de multiplier les relances de syndicalisation et chaque année nous perdons toujours des adhérent-es, non pas par divergence idéologique, désaccord avec le SNES et la FSU ou désintérêt pour le combat syndical, mais par oubli ou réadhésion toujours plus tardive...

Les élections professionnelles ont réaffirmé le rôle central du SNES et de la FSU et la mobilisation des syndiqué-es pendant cette période de vote a été particulièrement forte.

Le syndicat n'existe que par celles et ceux qui le constituent : ses adhérent-es. Les militant-es des S2 et du S3 (sections départementales et académique), investi-es de responsabilités, sont disponibles pour intervenir partout où cela est nécessaire, pour vous accompagner, parce que vous leur en donnez la capacité. Elles et ils sont d'abord vos collègues, tou·tes en exercice et dont les décharges de service n'excèdent pas le mi-temps. Le temps passé en campagne de réadhésion est autant de temps perdu pour assurer la défense des personnels, intervenir dans les établissements, organiser la vie syndicale et les mobilisations.

Adhérer au SNES-FSU, c'est s'unir à toutes celles et tous ceux qui sont dans la même situation professionnelle pour ensemble, être plus fort-es. Payer une cotisation, seule ressource du SNES-FSU, c'est se donner les moyens de se faire entendre. On ne peut pas déplorer la faiblesse du syndicalisme français et rester à l'écart. On ne peut pas regretter ses divisions et ne pas rejoindre l'organisation investie de la confiance de plus de la moitié de ses électeurs. Dans ce combat que nous menons pour le Service Public d'Éducation, pour un second degré pour chaque jeune, comme pour la défense des intérêts matériels et moraux des personnels, dont les salaires et pensions, chacun-e a besoin de tou·tes.

À l'heure où la Loi de Transformation de la Fonction Publique prive les fonctionnaires de ses représentant-es élu-es, casse le Statut de fonctionnaire en introduisant l'arbitraire et la loi du « petit chef » local (les candidat-e-s à mutation en font maintenant la dure expérience), nous avons besoin d'un syndicalisme puissant. Nous avons besoin de chacun-e de vous. Parce que le renoncement est la pire des solutions, construisons ensemble la résistance.

## Militer ! Congrès d'étude des 6 et 7 avril 2023

Notre congrès d'étude a lieu tout bientôt, les mercredi et jeudi 6 et 7 avril 2023, autour de l'engagement et du militantisme dans le contexte actuel de l'autonomie des établissements, du New Management, des modifications sur la place du syndicalisme dans la Fonction publique induite par la loi de Transformation de la Fonction publique...

**Sophie Vénétiay, secrétaire générale du SNES-FSU et Laurent Frajerman, chercheur à l'Institut de la FSU et responsable du projet Militens, accompagneront nos travaux. Frédérique Rolet, notre ancienne secrétaire générale, privée de nous faire ses adieux pour cause de Covid, viendra probablement nous présenter Adapt et ses dernières publications, dont elle a repris les rôles.**

L'objectif de ce congrès est de prendre un temps un peu déconnecté pour réfléchir comment, ensemble, nous engager avec le plus grand nombre de collègues dans nos établissements pour défendre nos métiers, le service public d'éducation et nos valeurs pour une société plus juste et solidaire. Dans le contexte d'un gouvernement qui ne cherche qu'à dynamiter tout le système, qui entend museler la profession et éviter toute contestation, en n'hésitant à recourir ni aux pressions, ni aux menaces, nous avons besoin de construire ensemble de nouvelles solidarités, de faire prévaloir l'idée que l'Éducation n'est pas une marchandise, et qu'elle est d'abord au service de toutes et tous. C'est bien pour cela que nous avons le devoir de faire résonner une parole libre, tournant le dos à toutes ces velléités de mise au pas !

Dans un tel paysage, quelle est la nature du syndicalisme que nous voulons élaborer pour y trouver des réponses ? Comment chacun, chacune peut-il/elle y trouver sa place, y apporter sa part et ses questions pour bâtir ce collectif dont nous avons tant besoin ?

Soyons très nombreux·ses les 6 et 7 avril !

*Corinne Baffert*

*Les informations précises sur l'organisation (qui peut participer, inscriptions...) seront transmises par voie électronique.*



***Pour une revalorisation de l'ensemble des personnels tout de suite sans condition, pour le retrait de la réforme de la voie pro, pour nos conditions de travail, appel à une journée d'action le 17 janvier***

La FSU appelle l'ensemble des agent-es concourant au service public d'éducation à une journée d'action le 17 janvier : assez des demi-mesures, de la division entre les personnels qui seraient concerné-es par une revalorisation et les autres qui ne le seraient pas, du discours méprisant et mettant en péril nos métiers en prétendant définir des missions supplémentaires alors que les tâches se sont déjà considérablement alourdies, assez des projets méprisants contre les lycées professionnels, leurs personnels et leurs élèves.

Les éléments issus des premières réunions au ministère de l'Education sur le pacte confirment toutes nos inquiétudes : revalorisation de missions annexes, attaques sur le statut, mise en concurrence des personnels. Alors qu'une enquête de la DEPP démontre que les enseignant-es travaillent près de 43h par semaine, le gouvernement continue à nier la réalité : les personnels de l'éducation nationale sont non seulement sous-payés, mais ils et elles sont aussi épuisé-es. La réponse du «travailler plus pour gagner plus» est purement intolérable. Nous n'accepterons pas des mesures qui visent à rémunérer l'épuisement et à accroître les inégalités salariales entre les personnels et notamment celles entre les femmes et les hommes.

Et le gouvernement continue d'avancer son projet de réforme des retraites (allongement de la durée de cotisation, recul de l'âge légal), alors que l'ensemble des organisations syndicales interprofessionnelles y sont opposées.

De plus, aucun plan de revalorisation n'est amorcé pour l'ensemble des personnels qui concourent pourtant au service public d'éducation : AESH, AED, CPE, PSY EN, personnels d'administration, d'inspection, de direction, agents territoriaux, etc. Sans compter que le gouvernement annonce là aussi un « travailler plus longtemps pour toucher des pensions réduites » avec un report de l'âge de départ ou un allongement des durées d'assurance qui seraient des reculs de nos droits.

**Dans la fonction publique, la revalorisation de 3,5% de la valeur du point d'indice est en deçà de l'urgence à relever l'ensemble des rémunérations d'au moins 10% immédiatement.**

Le projet de réforme de la voie professionnelle, dont nous réclamons l'abandon, s'inscrit dans ce contexte général de dévalorisation des missions d'enseignement : les jeunes seraient mieux formé-es en entreprise qu'à l'école, ce discours constitue une régression inacceptable. **Défendre la voie professionnelle sous statut scolaire représente, pour nous, un enjeu de société majeur.**

Enfin, le budget 2023 prévoit des suppressions de postes qui vont se traduire par une nouvelle dégradation des conditions d'exercice des missions. Le gouvernement poursuit en effet une politique fiscale qui assèche les comptes de l'Etat au profit des grandes entreprises et au détriment des services publics (santé, éducation,...) et du financement de la transformation écologique.

La FSU s'inscrit également dans l'appel interprofessionnel à des mobilisations passant en particulier par une première date de mobilisation unitaire avec grèves et manifestations en janvier si le gouvernement demeurerait arc-bouté sur son projet de réforme des retraites.

**Il est urgent de gagner sur l'ensemble de nos revendications, face à un gouvernement qui casse les services publics et les droits sociaux !**

**Mobilisation le 17 janvier**